



Certificat du notaire pour immatriculation voiture

Par **jpsi**, le **29/10/2009** à **15:14**

Bonjour,
voici mon probleme
faisant partie d'une succession j'ai demande au mois de juin une reunion de tous les heritiers
devant le notaire
il y avait 3 questions en cours
vente d'un terrain
vente de la voiture
et especes laisses par la defunte
le compromis de vente du terrain a ete signe le 10 juillet
pour la voiture tous les heritiers etaient d'accord pour me la vendre(le notaire etait present)en
tant que president de la reunion

au mois de septembre je lui demande de m'envoyer le certificat pour pouvoir immatriculer la
voiture c'est alors qu'il me dit que la voiture ne faisant pas partie de la succession je dois
demander par l'accord de tous les coheritiers
qui eux ne se pressent pas a m'envoyer leurs accord

donc pouquoi me refuser ce certificat?
que puis je faire ?

je vous remercie d'avance de m'eclairer sur ce probleme

salutations
jps